



ARRETE DE MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche,
Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.523-1 et L.523-5,
Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,
Vu mon arrêté du 19 juin 2024 fixant la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,
Vu les demandes de Mesdames MADEIRA-MARQUES Maria, PONSON Valérie, NUVOLINI Nathalie, Messieurs MANCELLON Eddy et STAAH Romain en date du 22 août 2024 de réinscription sur la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,
Considérant qu'il convient de mettre à jour la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial est arrêtée ainsi que suit :

Nom – Prénom – Collectivité/Etablissement	Situation	Date de début de situation	Date de fin de situation
BAUDY Jean-Charles CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
CHOPARD Florence Ardèche-Habitat – Privas	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
COMBE Nicolas Mairie de Vals les Bains	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
CROZIER Hervé Mairie de St Jean le Centenier	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
DIAS née LARANJO DA CUNHA Maria Fernanda CDC du Pays Beaume Drobie - Joyeuse	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
DUCLOS Chantal Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
ESTEOULLE Jérémie SYDEO – Le Pouzin	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
FARGIER née SAGOT Valérie Ardèche-Habitat - Privas	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025

FRAPPAT née MARON Karine Annonay Rhône Agglo - Davézieux	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
GARDON Alain Mairie de Tournon sur Rhône	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
HENRY Thomas Mairie d'Annonay	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
LAMBOULE Valérian Mairie de Les Vans	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
MADEIRA-MARQUES Maria CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	3 ^{ème} année d'inscription	01/12/2024	30/11/2025
MANCELLON Eddy CDC Ardèche Rhône Coiron – Cruas	4 ^{ème} année d'inscription	22/12/2024	21/12/2025
NOGIER née NUNES DOS SANTOS Véra Mairie de Vals les Bains	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
NUVOLINI Nathalie CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	4 ^{ème} année d'inscription	22/12/2024	21/12/2025
OBRINGER Nicolas SYDEO – Le Pouzin	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
PALANCA née COUDENE Valérie Mairie de St Privat	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
PETIT née SETIAN Delphine Mairie de Le Pouzin	1 ^{ère} inscription	01/07/2023	30/06/2025
PIQUE Jérôme Mairie de Bourg St Andéol	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
PONSON Valérie CDC Ardèche Rhône Coiron - Cruas	4 ^{ème} année d'inscription	22/12/2024	21/12/2025
ROSSIGNOL Antoine Mairie de Cruas	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
STAATH Romain CDC Ardèche Rhône Coiron – Cruas	4 ^{ème} année d'inscription	22/12/2024	21/12/2025
SUCHON Eric Mairie de Lalevade d'Ardèche	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
TRUCCHI Mickaël Mairie de Bourg St Andéol	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
VIALLE Christophe Mairie de St Fortunat sur Eyrieux	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026
VINCENT David Mairie d'Aubenas	1 ^{ère} inscription	01/07/2024	30/06/2026

Article 2 :

L'inscription sur la liste d'aptitude est valable pour une durée de deux ans. Elle peut être renouvelée une troisième année et une quatrième année sous réserve que le lauréat qui ne serait pas recruté fasse connaître son intention d'être maintenu sur cette liste dans le délai d'un mois avant le terme de la deuxième année d'inscription et dans le délai d'un mois avant le terme de la troisième année d'inscription.

Article 3 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale (Palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cédex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois suivant sa notification et sa publication.



Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Largentière, adressé à toutes les collectivités territoriales et établissements territoriaux de l'Ardèche, publié sur le site internet du Centre de Gestion (www.cdq07.com) et affiché dans les locaux du Centre de Gestion

Fait à Lachapelle s/Aubenas, le 25 novembre 2024

**Le Président,
Maire de Largentière,**

Jean-Roger DURAND

